



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/985
16 décembre 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 16 DÉCEMBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous demander de bien vouloir convoquer le Conseil de sécurité pour débattre des récents événements ayant une nouvelle fois endeuillé la République démocratique du Congo et qui menacent la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs. À cet effet, je demande au Conseil de sécurité de bien vouloir examiner la possibilité de mettre sur pied une commission chargée d'enquêter sur les tueries de Mundende, Rwanda, de Masisi et de la Rutshuru.

En effet, d'après les informations qui nous parviennent du camp de réfugiés de Mundende, l'agression inqualifiable de la nuit du 10 au 11 décembre 1997 a fait plus de 1 643 morts, 237 blessés graves et plus de 1 150 personnes disparues. Les divers témoignages recueillis à cet effet renseignent que les assaillants seraient pour l'essentiel des éléments de l'ex-Force armée rwandaise (FAR) et des milices armées Interahamwe. La grande majorité des victimes sont des Congolais ayant été chassés de la région du Masisi et de la Rutshuru par ces escadrons de la mort. Ce sont ces mêmes éléments armés qui sont à la base de la récente attaque de la ville congolaise de Bukavu.

Au moment où une commission de l'ONU chargée d'enquêter sur les massacres présumés de réfugiés rwandais se trouve à pied d'oeuvre sur le territoire congolais, mon gouvernement s'indigne du silence de la communauté internationale devant ces nouvelles tueries.

Mon gouvernement constate en outre que la communauté internationale enquête en réalité sur des individus qui se disent réfugiés le jour, mais se transforment en de véritables combattants la nuit, et n'hésitent pas à commettre les crimes les plus odieux contre la population congolaise. Ces génocidaires se sont déjà rendus coupables du massacre de 147 innocentes victimes à Mundende en août dernier sans que cela n'ait ému en aucune mesure la communauté internationale.

La conséquence en est que la situation qui prévaut actuellement dans la République démocratique du Congo devient assez tendue. Pour preuve, le mécontentement des populations de Mbandaka et de Wandji, qui manifestent contre la perception que les Nations Unies viennent en protection de génocidaires qui

ont créé l'insécurité chez eux et qui n'ont aucun scrupule à assassiner froidement leurs compatriotes congolais.

Mon gouvernement, qui a déjà exprimé devant le Conseil de sécurité sa ferme volonté de ne reculer devant aucun sacrifice pour assurer la paix, la tranquillité et la sécurité à ses populations, estime néanmoins que la situation insurrectionnelle qui se crée dans la province de l'Équateur du fait des Nations Unies, sera difficilement contrôlable, risquant même de se retourner contre le Gouvernement, et, de ce fait, il reviendrait au Gouvernement congolais de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour faire revenir la paix et la concorde dans cette province dans le respect de la volonté des populations qui la composent.

Aux fins d'éviter toute déstabilisation qui pourrait survenir dans la République démocratique du Congo du fait de l'activisme des éléments de l'ex-FAR et des milices armées Interahamwe, mon gouvernement invite le Conseil de sécurité à assumer pleinement ses responsabilités et créer un climat propice à la restauration de la sécurité et de la tolérance dans la région des Grands Lacs.

Je demande au Conseil de sécurité de bien vouloir examiner la requête du Gouvernement de la République démocratique du Congo relative à la création d'une commission chargée d'enquêter sur les tueries de Mundende, de Masisi et de la Rutshuru.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir publier la présente comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) André Mwamba KAPANGA
